

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON,
Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON)
Messieurs Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Pierre-Marie CARSIN), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-62

ACQUISITION SUCCESSION PINTO ENTRE LA RUE DE BREST ET LA RUE DE BELLEVUE

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Languieux

Contexte

Vous avez délibéré le 29 mai 2017 sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AP n°356 d'une surface de 193 m², située entre les rues de Brest et de Bellevue et figurant au nom de Monsieur Jacques PINTO, décédé en 2010.

Il s'agit d'une parcelle utilisée en trottoir et espace vert depuis la création du lotissement de Monsieur PINTO en 1972.

Cette parcelle a été omise lors de la succession de Monsieur PINTO.

C'est pourquoi, après entretien avec Maître Amaury De Chabot, notaire à Languieux, et les héritiers de Monsieur PINTO, il s'avère plus judicieux d'envisager dans ce dossier une prescription trentenaire au profit de la Commune.

Ainsi le notaire rédigera un acte de notoriété acquisitive plutôt qu'un acte de vente classique.

N° parcelle	Localisation	Contenance totale	Emprise	Propriétaires	Prix/conditions
AP n°356	Rue de Brest / rue de Bellevue	193 m ²	193 m ²	Succession de Monsieur Jacques PINTO.	Prescription acquisitive Acquisition gratuite

En conséquence, **je vous propose** :

- d'autoriser Madame la Maire, ou Monsieur Alain LE CARROU, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié à intervenir, aux conditions sus-indiquées, ainsi que tout document s'y rapportant.
- de dispenser Madame la Maire, par l'application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne les parcelles acquises par la Ville, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.